

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUCIEN**

# **AVIS PUBLIC**

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-088, INTITULÉ : « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »;**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-088, INTITULÉ : « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES »;

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, à la suite de l'adoption par sa résolution numéro 2018-01-34 DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-088, INTITULÉ : « PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES », tiendra une assemblée publique de consultation le 12 février 2018 à compter de 19h00, à la salle du conseil à la salle de l'École Des 2 Rivières située au 5330, 7<sup>e</sup> rang, Saint-Lucien, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) ;

QUE le premier projet de règlement numéro 2018-088 vise toutes les zones du territoire de la municipalité de Saint-Lucien;

QU'au cours de cette assemblée publique, un conseiller désigné par la mairesse ou cette dernière expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE le premier projet de règlement numéro 2018-088 comprend des dispositions susceptibles d'être soumises à l'approbation référendaire ;

QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration des zones du territoire de la municipalité de Saint-Lucien sont disponibles pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À ST-LUCIEN, CE 26<sup>ième</sup> JOUR DE JANVIER DEUX MILLE-DIX-HUIT.

---

Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier

---

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie à chacun des endroits suivants, à savoir:

- bureau municipal, 5280, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien
- église 5250, 7<sup>e</sup> rang à Saint-Lucien
- journal l'Express : Édition du 31 janvier 2018

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 26 janvier 2018.

---

Alain St-Vincent-Rioux, Directeur général et secrétaire-trésorier